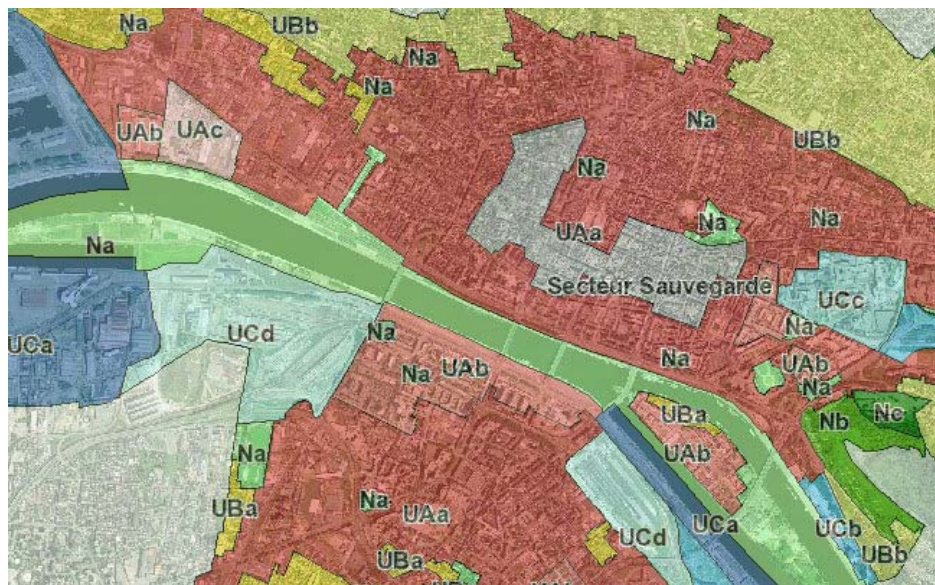


GéoBretagne

Démarche autour de la numérisation des documents d'urbanisme



Plan

- État : travail dans le cadre du groupe SUP
- CL : travail dans le cadre du GT2 du Comité technique régional SIG breton
- Les + d'une démarche partenariale et structurée

- État : travail dans le cadre du groupe SUP
- CL : travail dans le cadre du GT2 du Comité technique régional SIG breton
- Les + d'une démarche partenariale et structurée

Groupe Etat sur les SUP

- Création : en 2006
- Périmètre : les 4 DDE

Des réalisations concrètes :

- État des lieux des SUP par commune
- Choix du modèle de données recommandé au niveau national
- Numérisation des SUP "papier" à partir de début 2009
- Travail sur des conventions mutualisées avec les gestionnaires de réseaux
- Sensibilisation des Maires et des gestionnaires de réseaux

- État : travail dans le cadre du groupe SUP
- CL : travail dans le cadre du GT2 du Comité technique régional SIG breton
- Les + d'une démarche partenariale et structurée

Le GT2 du Comité technique régional SIG

- Création : fin 2006
- Périmètre : CG, CA, CU, CC, agences d'urbanisme, SDE22, CAUE56, DRE, DDE, etc.
- Rythme des réunions : 4 fois / an

Des réalisations concrètes :

- Tableau de bord de suivi de la numérisation des PLU
- Consensus autour de la recommandation du cahier des charges national (adapté au contexte breton) basé sur le cadastre numérisé (PCI Vecteur)
- Travail sur la sensibilisation des bureaux d'études en urbanisme
- Sensibilisation des échelons locaux concernés
- Mise au point de l'articulation entre partenaires et avec le groupe État : partage des tâches, entraide, assistance pour contrôle

- État : travail dans le cadre du groupe SUP
- CL : travail dans le cadre du GT2 du Comité technique régional SIG breton
- Les + d'une démarche partenariale et structurée

Pérenniser son document d'urbanisme en facilitant sa mise à jour

- Disposer de son PLU et de ses SUP de façon structurée "SIG" permet d'organiser l'information cartographiques et descriptives en bases de données logiques et intuitives.
- Cela facilite et améliore la maintenance des données : à l'occasion d'une modification ou d'une révision de PLU, il suffit de reprendre les données structurées SIG uniquement là où c'est nécessaire.

Tout n'est pas à refaire à chaque modification ou révision de PLU et la qualité est conservée et assurée !

Garantir la qualité d'un document d'urbanisme pour un usage quotidien et une compatibilité avec d'autres données

- Qui dit numérisation, dit mise à disposition plus large : les services des collectivités (ex. extranet la CC du Pays de la Roche aux Fées ou Rennes Métropole) mais aussi le grand public (ex. [site Brest Métropole Océane](#)) en assurant un lien avec le règlement d'urbanisme
- Le format SIG autorise la superposition avec tout type de données également SIG : cadastre, réseaux, photographie aérienne, *etc.*

Outil de gestion, d'aide à la décision et de diffusion dans un contexte générale où la pression foncière et sa maîtrise sont des questions essentielles de la vie de la collectivité !

Partager les tâches et s'organiser efficacement entre partenaires

- Les PLU sont financés et maintenus par les collectivités locales
- Les SUP sont financées et maintenues par les services de l'État et les gestionnaires de réseaux
- Des collaborations et mutualisations peuvent se mettre en place si nécessaire : ex. : contrôle des données du prestataire assuré par la DDE si collectivité non équipée, sensibilisation des bureaux d'études en urbanisme et mutualisation du développement d'outils à l'échelon régional
- Financement d'ingénierie liée aux démarches SIG intercommunal via les Contrats de territoire (CG) et les Contrats de pays (Région)

Efficacité améliorée entre acteurs publics
L'ensemble des données d'urbanisme peut être visualisé à terme via GéoBretagne

Assurer l'homogénéité sur notre territoire pour garantir la compatibilité des documents d'urbanisme entre collectivités

- C'est ce que permet le cahier des charges retenu et préconisé !
- Les données homogènes deviennent facilement exploitables pour des études intercommunales (ex. agrégation des PLU pour étudier compatibilité avec les SCOT ou pour les projets d'aménagement tels les zones d'activité)
- Les outils, expériences ou méthodologies peuvent ainsi être mutualisés

Mieux numériser, pour mieux échanger et mieux mutualiser !

Conclusion

- Contexte européen (INSPIRE) et national (cahier des charges PLU recommandé par le CNIG) qui oblige à la **diffusion** et à l'**harmonisation** des données d'urbanisme
- Un partenariat régional qui facilite ce travail : GéoBretagne
- Faire le choix de travailler en complémentarité entre les différents échelons de collectivités et les services de l'Etat pour améliorer l'efficacité et la qualité
- Décider de faciliter une vision prospective du territoire vis-à-vis de l'urbanisation future, enjeu fort nationalement, qui plus est en Bretagne !